

# **DEVIENT**



# Information patient

#### **QU'EST CE QUE SANTELIEN?**

Santélien permet aux professionnels de santé **d'échanger** et de **partager** en toute **sécurité** et plus **rapidement** les informations nécessaires à la prise en charge de votre santé.

Santélien est destiné aux patients dont la prise en charge nécessite l'intervention coordonnée de plusieurs professionnels de santé. L'ensemble de ces professionnels de santé compose votre cercle de soin.

L'amélioration de votre parcours de soins implique une **bonne coordination** entre ces professionnels : professionnels de ville (Médecin généraliste, gynécologue, pharmacien, ophtalmologue, kinésithérapeute, etc.), laboratoires d'analyses, hôpitaux et cliniques, EHPAD, centres d'accueil de jour, services sociaux etc.

## SANTÉLIEN OFFRE AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ QUI VOUS SUIVENT LES SERVICES SUIVANTS :



Suivi de mon état de santé et son évolution.



Consultation des documents relatifs à ma santé (comptes-rendus médicaux, résultats de laboratoires, radios, etc.).



Echange et partage **en toute sécurité** et plus **rapidement** des informations nécessaires à la prise en charge de ma santé.









## **DEVIENT**



#### LE BON COMPLÉMENT DE MON ESPACE SANTÉ



Santélien est la solution régionale qui permet de **partager des informations** entre professionnels de santé franciliens et d'accéder à des services dédiés. Le Dossier Médical Partagé (ou DMP) est **le carnet de santé numérique du patient**.

Porté par l'Assurance Maladie, le DMP est alimenté par les acteurs de la santé sur l'ensemble du territoire national : il favorise l'échange entre patients et professionnels de santé. Les patients accèdent au DMP en passant par l'application et le site « Mon Espace Santé ».

#### TRAITEMENT DES DONNÉES:

L'ARS Île-de-France et le GIP SESAN procèdent à un **traitement de vos données personnelles** pour permettre la mise en œuvre de la plateforme Santélien, dont les finalités sont rappelées sur la présente plaquette.

La finalité poursuivie par le traitement est l'amélioration de la coordination des parcours de soins entre la ville et l'hôpital dans un cadre professionnel accessible à l'usager au regard des missions d'intérêt public dont sont investis les responsables de traitements (art. 6.1 e et 9.2. h du RGPD).

Conformément à la réglementation des données à caractère personnel, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité des données vous concernant : support@santelien.fr

L'ensemble des informations relatives à la protection de vos données sont disponibles sur :

https://www.santelien.fr/







